

possibilité d'effectuer une convention similaire ou d'intégrer l'accès des habitants de Lagardelle sur Lèze dans ses déchetteries.

Envoyé en préfecture le 17/07/2015  
Affiché le  
JN 2015-07-07-000050-20150715-17072015\_2-DE

Pour la collecte du verre en apport volontaire la CCLAG a un marché avec BIOVERRE.

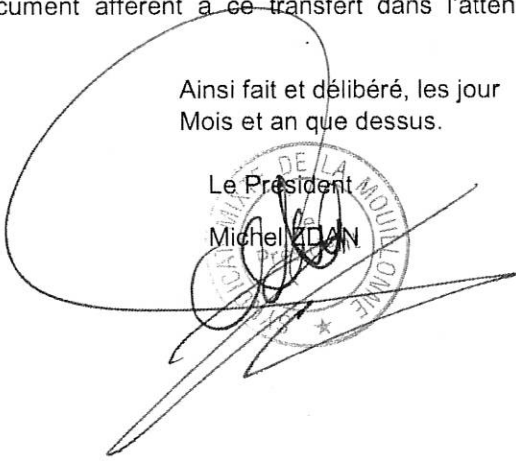
Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de délibérer en faveur d'un transfert de l'ensemble de la compétence déchets de la commune de Lagardelle au smivom via la CCLAG.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le principe du transfert global de compétences au SMIVOM de la Mouillonne pour la commune de Lagardelle/Lèze et mandate le Président pour signer tout document afférent à ce transfert dans l'attente de la délibération de la CCLAG.

Ainsi fait et délibéré, les jour  
Mois et an que dessus.

Le Président  
Michel ZIDAN



SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 22 – Votants : 24

Date de la Convocation : 07/07/2015

**Objet : Délibération n° 15 07 03 : TRAVAUX VESTIAIRES-DOUCHES – PHASE 2**

L'an deux mille quinze, le quinze juillet, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

**Présents :** MM. MARQUIE Serge - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - CAUNOIS Marie-Hélène CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) - CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – BLANC Jean-Claude - ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège) ROUANE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard, (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

**Excusé et représentés :** MM. BRIOL Patrick (CAUJAC) représenté par Mme CAUNOIS Marie-Hélène - BAYONI Pascal (CCVA) représenté par M. BLANCHOT Dominique

**Excusés:** MM. CHENIN Jean (CCVA)

**Secrétaire de séance :** M. BLANCHOT Dominique

Monsieur le président rappelle la délibération du 26/02/2015 qui fait état d'un montant prévisionnel des travaux correspondant à la phase 2 de mise aux normes des vestiaires –douches du smivom de la Mouillonne de 96 358 € HT. Les aménagements concernent la dalle et l'auvent près du réfectoire, les bardages des façades nord, Sud et Est, puis la transformation des vestiaires existants en salle de stockage du matériel fête.

Un marché a été lancé le 12/05/2015 sur la plateforme dématérialisée Klekoon.

L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 18/06/2015 à 15h30.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir :

Objet	entreprises retenues par la CAO	Montant du marché HT
LOT N° 1 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE	CONSTRUIT 31	34 693.20 €
LOT N° 2 – CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE	VIGUIE	57 970.60 €
LOT N° 3 – MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	L'OMBRE BAIE	9 650.00 €
LOT N° 4 – ELECTRICITE – PLOMBERIE - CHAUFFAGE	EBE	9 136.12 €
	OPTION INTRUSION LOCAL SENSIBLE	1 010.16 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>112 460.08 €</b>

Monsieur le Président précise qu'il a déjà été demandé une aide auprès du Conseil Départemental (DID sous le numéro 2013-006845) pour ce projet d'après le montant estimatif du maître d'œuvre qu'il convient de rectifier en fonction de ces montants.